

VEXIN CENTRE

INFOS

N° 11

Septembre 2021



LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le mot du président



Après quelques espoirs d'un retour à une vie normale sans contrainte sanitaire, est venu l'information de l'apparition de variants du covid19, accompagné des mesures sanitaires sans doute nécessaires mais contraignantes.

La communauté de communes Vexin centre (CCVC) mais aussi chacun d'entre nous, que ce soit à titre personnel, professionnel ou collectif, devons nous adapter

à cette situation dont on ne voit pas la fin pour le moment.

C'est ainsi que notre collectivité continue sa mission de service public avec l'ambition de consolider et d'améliorer ce qui existe et dans le même temps investir pour le futur.

Dans la lettre d'info de janvier 2021, je vous ai indiqué quels seront les futurs grands projets de la mandature que nous souhaitons mettre en œuvre, au-delà du programme annuel d'entretien et de réfection de la voirie qui nécessite chaque année plus de 500 000 € d'investissement.

Pour terminer l'aménagement de notre site du Bord'haut de Vigny, nous préparons cette année le projet ambitieux de création de 1 000 m² d'ateliers locatifs, la création d'environ 500 m² de tiers lieux partagés et d'une crèche de 20 berceaux. Celle-ci remplacera la crèche du Perchay de 16 berceaux qui n'est plus aux normes d'aujourd'hui.

La validation de ce projet repose sur l'attribution des subventions indispensables que nous avons sollicitées auprès de l'État et de la Région pour le développement économique, du département et de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la crèche.

Dans le domaine de la petite enfance (lieu d'accueil enfants-parents et le relais d'assistantes maternelles), l'engagement de deux personnes en remplacement de départs et la réorganisation du service vont permettre d'apporter le meilleur pour l'animation de ces structures itinérantes.

Depuis les périodes de confinement nous avons observé une hausse continue très importante des autorisations d'urbanisme. Ce constat commun avec la communauté de communes Val de Seine implique l'engagement d'une personne supplémentaire et une réorganisation afin d'améliorer la relation avec le public.

Sur le plan culturel nous avons repris les actions interrompues en 2020 que ce soit le festival « Césarts fête la planète » ou les pièces théâtrales ainsi que les nombreuses animations à destination des personnes âgées.

Je porte à votre attention les autres actions que la CCVC finance et qui ne sont pas suffisamment connues du public tels : le point d'accès au droit, le conservatoire de musique et le transport à la demande principalement réservé aux personnes âgées. Sur notre site ccvexincentre.fr vous trouverez tous les détails concernant l'ensemble des services de notre communauté.

Merci à notre VP, et aux membres de sa commission, en charge de l'information pour la préparation de cette lettre d'infos qui devrait paraître dorénavant deux fois par an.

Bonne lecture

En cette période bien compliquée, prenez bien soin de vous et de votre famille.

Bien à vous

Michel Guiard

Conservatoire du Vexin

Le Conservatoire du Vexin vous accueille sur ses 3 antennes de Vigny, Marines et Magny-en-Vexin pour vous proposer des formations et des cursus adaptés à chacun en musique, danse et théâtre.

Résolument orienté vers les pratiques collectives et l'interdisciplinarité, nos artistes enseignants sauront, dans une ambiance conviviale, être à l'écoute de vos projets pour vous faire vivre des expériences enrichissantes tant sur le plan humain qu'artistique.

*Ouvert à tous sans prérequis
nous vous attendons avec
enthousiasme avec pour devise :
apprendre, créer, partager.*

**Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à nous contacter
au 01 30 39 20 65, contact@conservatoirevexin.fr
ou via notre site conservatoirevexin.fr**

Conservatoire du Vexin



QU'EST-CE QUE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ CIA

La loi impose l'instauration d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les EPCI dépassant le seuil de 5 000 habitants.

Trois questions à...



Michel RAZAFIMBELO

Maire de la commune d'Haravilliers, conseiller communautaire délégué à la Commission Intercommunale d'Accessibilité

QUI ÊTES-VOUS ?

Je suis né en 1949 à Madagascar, marié et retraité. Mon parcours professionnel m'a permis d'évoluer sur des domaines d'activités liés aux réseaux d'assainissement et routiers, aux opérations dans les constructions publiques et dans l'aménagement du territoire en occupant des postes de responsable au sein de différents services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), devenue Direction Départementale de l'équipement et de l'Agriculture (DDEA) en 2006 et enfin Direction Départementale des Territoires en 2010.

Au début de ma carrière en 1973, j'occupais le poste de dessinateur projeteur dans la mise en œuvre de l'assainissement collectif de la vallée de l'Oise et au fil des années j'ai occupé successivement le poste de conducteur d'opération dans les constructions publiques, responsable de l'urbanisme et de de l'aménagement sur le territoire du Vexin, puis chef de pôle accessibilité et qualité de la construction jusqu'en 2014, date à laquelle j'ai pris ma retraite.

Je faisais partie, de septembre 2013 à janvier 2014, du groupe de travail technique (administrations d'État) auprès de la déléguée ministérielle à l'Accessibilité pour l'ajustement de l'environnement normatif. J'occupe la fonction de maire d'Haravilliers depuis 2020 après avoir été adjoint au maire de 2014 à 2020.

QUEL EST LE RÔLE DE LA CIA EN QUELQUES MOTS ?

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Elle organise également un système de recensement de l'offre

de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Elle a pour obligation d'organiser une réunion plénière annuelle en établissant un rapport sur ses missions comportant toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant : propositions de programmes d'action, évaluation et suivi des réalisations, bilan des résultats obtenus, etc.

POUR VOUS, QUELLE EST LA PLACE QUE DOIT AVOIR LA CCVC AUPRÈS DES HABITANTS ?

Sans interférer dans les compétences communales, la CCVC, peut favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire. Elle doit pouvoir identifier les enjeux sur son territoire.

Son rôle est également d'accompagner les habitants dans leur quotidien. Des actions ont été déjà mises en place. Dans le cadre « accessibilité », des projets d'actions seront prévus comme les activités physiques adaptées par des ateliers « équilibre en mouvement » et des échanges avec un ergothérapeute qui prodiguera des conseils qui permettront aux personnes âgées d'améliorer leur habitat au quotidien, en le rendant plus confortable, pratique et économe.

Les communes qui occupent l'échelon de base sur l'organisation territoriale, trouvent en la CCVC une structure administrative complémentaire qui offrent une plus grande diversité de services de proximité aux habitants.

La prise en compte par l'intercommunalité de l'accessibilité aux personnes handicapées

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» est la principale loi sur les droits des personnes handicapées depuis celle du 30 juin 1975. Elle a pour objectif une meilleure insertion dans la société française des personnes handicapées, quel que soit le type de leur handicap, en leur permettant l'accès aux mêmes droits que chaque citoyen, en rendant accessible tous les lieux de la vie publique. Il importe que la continuité de la chaîne des déplacements soit respectée, incluant les transports, l'aménagement

ment de la voirie, des espaces publics et des bâtiments dans leur ensemble, afin de permettre aux personnes handicapées d'être autonomes.

En vertu de son 6^e alinéa l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ».

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a fait évoluer les missions des commissions pour l'accessibilité.

Ainsi la CIA a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'établir un rapport annuel qui devra être présenté au conseil communautaire et est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Composition de la CIA

Le président de la CCVC ou son représentant

- les représentants de la CCVC,
- les associations représentant les personnes handicapées,
- les associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- les représentants des secteurs économiques,
- les représentants de l'État en tant que besoin.

Commission technique

Michel Razafimbelo, Michel Dejardin et Stéphanie Lourtil forment l'équipe technique qui a la charge de préparer les dossiers à présenter à la Commission Intercommunale d'Accessibilité, à la Communauté de Communes Vexin Centre d'une part et lors de la réunion plénière à laquelle participeront les associations représentant les personnes handicapées, les organismes représentant les établissements recevant du public, les représentants de l'État et les représentants du département.

Les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

• Dresser le constat de l'état d'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public)

La CCVC est propriétaire et/ou gestionnaire de 3 établissements recevant du public. La commission technique devra vérifier les documents d'accessibilité que disposent ces établissements. À défaut leur mise à jour s'impose.

• Point sur le schéma directeur d'accessibilité des transports

La commission technique se rapprochera d'Île-de-France Mobilité (Autorité Organisatrice de Mobilité en Île-de-France) compétent pour le transport non urbain et scolaire sur le territoire de la CCVC pour avoir un aperçu des points d'arrêt accessibles ou à rendre accessibles et des points d'arrêt classés prioritaires relevant une impossibilité technique avérée sur le territoire de la CCVC.

• Inciter les communes du Vexin Centre à élaborer leur Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Les communes seront informées de l'accompagnement en conseil que la commission pourrait leur donner dans le cadre de l'élaboration de ce PAVE. Mais cela passe par le transfert de cette compétence communale en compétence intercommunale.

Bien que le PAVE ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 1 000 habitants, il est important de mettre en avant les différents atouts d'une mise en accessibilité des espaces : une meilleure qualité de vie pour les riverains, une prise en compte des enjeux de santé publique, une sécurisation des cheminements piétons et un renforcement de l'attractivité économique du territoire, notamment touristique.

Renouvellement du conseil intercommunal des jeunes (CIJ)

Le CIJ s'adresse aux jeunes entre 12 et 17 ans et doivent habiter dans l'une des 34 communes de la CCVC.

Les inscriptions sont en cours. Elles doivent être déposées à la mairie du lieu de résidence.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site internet de la CCVC :

ccvexincentre.fr/



PARENTALITÉ

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent « L'Escale parentale » (LAEP)

Le LAEP est un espace de paroles, de rencontres pour des enfants de 0 à 3 ans accompagné d'un parent. Il est gratuit et aux ouvertures aux habitants de la Communauté de Communes le lundi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h, en période scolaire, dans 6 communes du territoire (Boissy l'Aillierie, Chars, Marines, Nucourt, Sagy et Vigny). Les parents peuvent échanger entre eux et les enfants évoluent dans un espace aménagé pour les tout-petits. Laetitia et Karine vous accueilleront dans cet espace dédié à la découverte de l'autre et aux échanges.

Pour tout renseignement et demande de planning, vous pouvez nous joindre au 01 30 39 45 95 (lundi et mardi) ou 01 30 39 68 77 (mercredi à vendredi) et par mail : parentalite@ccvexincentre.fr

Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels, animé par des professionnelles de la Petite enfance est un lieu d'information, d'échange et d'écoute, permettant :

- d'accompagner les futurs parents et parents dans leur recherche d'un assistant maternel, faciliter les démarches administratives, de proposer les listes des assistants maternels des communes du territoire... ;
- d'informer et conseiller les assistants maternels et gardes à domicile, d'apporter un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes, faciliter l'accès à la formation, avoir une information actualisée sur la profession, proposer des ateliers... ;
- d'organiser un lieu de socialisation pour les enfants accueillis, avec des temps collectifs à travers des ateliers d'éveil...

Les services du RAM sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12 h30 et de 13h 30 à 17h30

Des accueils-jeux sont organisés chaque matin de 9h30 à 11h30. Les animatrices proposent des temps collectifs de rencontres, de jeux, de chansons, d'histoires au cours desquels différentes activités d'éveil sont proposées, ou l'adulte accompagne l'enfant et favorise son éveil, son autonomie et sa socialisation. Ces temps collectifs sont proposés aux assistants maternels dans les locaux du RAM et dans différentes salles communales du territoire, selon un calendrier et dont l'inscription au préalable leur est nécessaire.

Des permanences administratives, les rendez-vous et renseignements téléphoniques sont assurés les après-midis du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 dans les locaux de Marines ou de Vigny.

Locaux administratifs :

– à Marines (au sein de l'ancien hôpital)

10 bis bd Gambetta, 95640 Marines - 01 30 39 68 77

– à Vigny 1 route de Rouen, 95450 Vigny - 01 30 39 45 85

LA VOIRIE INTERCOMMUNALE



La communauté de commune Vexin centre entretient le patrimoine des voies intercommunales qui représentent 125 km sur les 250 km du parc routier des 34 communes.

L'entretien annuel de la voirie intercommunale comprend trois types d'interventions :

- le fauchage des talus 2 fois par an,
- l'entretien régulier de la voirie pour les dégradations dues aux intempéries,
- la rénovation des tapis routier dans le cadre de programme pluriannuel préparés en amont selon l'état des voies et réalisés au sortir de la période hivernale.

2021 une année très difficile pour la voirie

Cette année la voirie a nécessité de nombreuses interventions pour traiter les nids de poule sur l'ensemble des communes.

Le programme 2021 de Voirie Intercommunale pour la réfection des tapis routier qui concerne plusieurs communes, a été lancé mi-juillet avec l'espoir d'avoir une bonne météo pour une réalisation dans les meilleurs délais :

- Ableiges Chaussée Jules César
- Berville vers RD 22
- Cléry en Vexin route du Bois de Morval
- La Villeneuve vers Courcelles sur Viosne
- Montgeroult - Cormeilles en Vexin
- Bréançon route du Fay
- Bréançon entre route du Fay et le Rosnel
- Brignancourt
- Cormeilles - Grisy les Plâtres
- Theuville
- Le Perchay

La Communauté de Communes Vexin Centre reste vigilante sur l'entretien du patrimoine routier en relation avec les communes.

Point Accès au Droit - Vexin Centre (PAD)

Basé au siège de notre communauté de communes à Vigny, le PAD propose des permanences tout au long de l'année. Ce lieu d'accueil est gratuit et confidentiel. Il permet d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage. Notaire, juriste, avocat et conciliateur de justice sont à votre écoute. Les permanences juridiques :

- **conciliateur de justice** : tous les mardis de 10h à 12h à Vigny, le 1^{er} lundi du mois 14h à 17h30 à Boissy l'Aillierie
- **notaire** : Le 1^{er} mercredi du mois
- **juriste** : 2^e et 4^e mercredi du mois
- **avocat** : Le 3^e mercredi du mois

Pour prendre rendez-vous : 01 30 39 23 34
Tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h
pad.ccvexincentre@gmail.com



PassAge

L'accueil proposé par PassAge, maison de l'adolescent, reprend avec la rentrée ! L'adolescence est un moment particulier, qui peut bousculer le fonctionnement familial, et occasionner des souffrances que l'adolescent exprime dans sa vie relationnelle, sociale (et scolaire), ou dans son corps...

Sous l'impulsion de la CCVC, un accueil est proposé tout au long de l'année scolaire : deux professionnels (un infirmier, une éducatrice) y reçoivent les adolescents et les parents d'adolescent à propos des difficultés qu'ils éprouvent, dans un cadre de confidentialité.

Chaque mardi de 16 h à 18 h, une permanence d'accueil se tiendra alternativement :

- à Vigny, les deuxième et quatrième mardis du mois (dans les locaux de la communauté de communes au 1 rue de Rouen, proches du collège),
- à Marines les premier, troisième - et éventuellement cinquième - mardis du mois.

LES ACTIONS POUR LES SENIORS



Forum

La communauté de Communes, soutenu par la conférence des financeurs, propose aux seniors de son territoire un forum du bien vieillir chez soi. Thème : le numérique. Différents espaces vous seront proposés : le numérique, la mobilité, les loisirs mais aussi le lien social, le bien-être, les aidants, l'hébergement et le logement, l'accès au droit, et enfin le café social. Conférence avec l'AGIRC ARCCO « Vieillir en bonne santé : les clés pour rester en pleine forme ! ». Venez rencontrer les acteurs pour préparer votre retraite ou bien la vivre.

Jeudi 21 octobre 2021, de 13h30 à 17h30, à Marines, salle Georges Pompidou

Projet théâtre

Courant octobre débutera la 2^e édition de ce projet, c'est le moment de vous inscrire !

Jeunes seniors, seniors en résidence ou à domicile, vous pouvez, selon vos envies et vos possibilités, participer : ateliers théâtre pour les uns, production de lettres (en lien avec les aidants) pour les autres. L'objectif de ce projet sera de créer du lien et des rencontres autour du théâtre, en présentiel ou non. Il aboutira à la réalisation d'un spectacle réunissant jeu théâtral, correspondances et arts plastiques.

Vous aimeriez participer ?

Pour tout renseignement, contactez le Théâtre de l'Usine au 01 30 37 84 57 ou 06 81 53 76 58

Ateliers avec la Mutualité Française « En route pour la retraite »

Atelier proposé aux jeunes retraités dans leur 2 premières années de retraite ou aux futurs retraités dans les 2 prochaines années. La Communauté de Communes du Vexin Centre en partenariat avec la Mutualité Française Île-de-France vous invite à venir participer à 3 matinées de stage « En route pour la retraite ! » en visioconférence, les vendredis 19, 26 novembre et 3 décembre. Cet atelier multithématique composé de 3 séances abordera la retraite et ses représentations, la santé et le bien-être notamment par la pratique du yoga et enfin le lien social et l'engagement citoyen à travers la découverte d'activités tournées vers les autres.

Formations

Trois formations au premier secours PSC1 (exécuter les gestes de 1^{er} secours/ protéger la victime/alerter les secours) et PREVINCE (Sensibilisation à la Prévention des Incendies domestiques) sont proposées par la CCVC aux seniors du territoire. Ces formations sont dispensées par des formateurs spécialisés et des certificats de participation aux formations sont remis en fin de stage à chaque participant. Les deux formations sont complémentaires et l'inscription s'entend pour les deux formations.

Les prochaines dates sont :

lundi 18 et mardi 19 octobre, jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021, jeudi 6 et vendredi 7 janvier 2022

Horaires de 9h à 12h et 13h à 17h pour la Formation PSC1 et de 13h30 à 17h30 pour la Formation PREVINCE.

Pour tout renseignement : Elizabeth Dufour, 01 30 39 45 84, elizabeth.dufour@ccvexincentre.fr

Formations aux ateliers numériques et les cyber cafés par Adpate 95 / Destination multimedias

Les formations sont déployées sur certaines communes du territoire : formation informatique ordinateur / tablette - Cybercafés - Petits ateliers basés sur les questions /réponses.

Et des visioconférences à faire depuis chez soi par le logiciel Zoom. Pour tous.

Renseignements :

ateliersnumerique95@gmail.com

ou 06 88 72 68 64 /07 80 91 95 74

À partir de 60 ans sans limite d'âge.

Le prochain cycle de formation débute

le 8 novembre jusqu'au 17 décembre.



France Services La Poste de Vigny
1 rue du Général Leclerc
95450 Vigny
01 34 48 60 31
france-services.vigny@laposte.fr

La maison France Services de Vigny

Ce fut la première du genre au sein du Vexin à offrir aux habitants des services de proximité. Les maisons de services au public sont des espaces mutualisés, assurés par l'État, les collectivités ou des entreprises privées de services (poste, gaz, électricité...). Leur objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics. Elles sont créées avant tout dans les zones rurales.

Celle de Vigny se situe dans les locaux de la Poste réaménagés intégralement pour la circonstance. Il aura fallu pratiquement 2 mois de travaux pour créer de nouveaux espaces qui accueillent aujourd'hui les services publics comme ceux de la Poste, du Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Sécurité Sociale de la Direction Générale des Finances Publiques et d'autres encore.

Un agent spécialement formé accompagne les usagers pour leurs démarches auprès de ces services.

Horaires d'ouverture

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 / 14h30-17h30
- Jeudi : 9h00-12h00 / 14h30-16h00
- Samedi : 9h00-12h00

INFOS DES COMMUNES

Après une année placée sous le signe de la protection et de la vigilance, l'heure est à la relance des manifestations dans nos communes en cette rentrée. Les précautions d'usages seront bien entendu mises en place par les communes organisatrices de ces événements, mais elles n'arrêteront pas les visiteurs en demande d'occasion de se retrouver et de découvrir.



Marchés à Marines et Grisy-les-Plâtres

Morgane Arrizurieta, responsable communication de la commune de Marines propose : « Marines lance son marché hebdomadaire ! Dès le dimanche 19 septembre, et tous les dimanches ensuite, de nombreux marchands vous proposeront leurs produits frais à acheter pour plus tard ou à déguster sur place. Poissonnier, primeur, pâtisserie, traiteurs, produits locaux, épicerie fine, thé et plus encore seront au rendez-vous de 8h30 à 13h. Venez nombreux ! ».

C'est également un marché auquel nous convie Alain Rochette, élu de Grisy-les-Plâtres : « Au printemps dernier, obligée pour cause sanitaire d'annuler son marché annuel du terroir et de l'artisanat, la commission des fêtes de la municipalité de Grisy-les-Plâtres organise avec ses partenaires le marché qu'ils tiendront au cœur du village le dimanche 10 octobre, entre 10h et 19h ».



Exposition au Perchay

Pour sa part, la commune du Perchay a eu l'idée d'organiser une exposition à double visage comme nous l'explique Stéphane Bracq, adjoint au maire : « Nous organisons une exposition photo anciennes et art contemporain dans notre village le 26 septembre prochain et pour une durée de 2 mois, en extérieur ».



Aménagement du village à Moussy

La commune de Moussy a fait réaliser une étude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village ; la création d'une liaison douce et le réaménagement du nouveau cimetière lors du 1^{er} semestre de cette année. La configuration compacte du village avec parfois peu de place pour les piétons, le passage de la route départementale et l'éloignement de certains équipements du centre (cimetière, plateau sportif) ont amené la municipalité à engager une réflexion d'aménagement sur plusieurs secteurs de la commune. Cette approche englobe à la fois des problématiques de sécurité (continuité piétonne), de cadre de vie (accessibilité, confort des cheminements, matérialisation des stationnements, aménagement du cimetière et de ses abords) et de mise en valeur de son patrimoine (choix des matériaux et végétalisation de l'espace public).

Cette étude a été présentée à la population lors de 2 réunions, l'une en visioconférence, l'autre en présentiel afin que les habitants puissent émettre un avis. Validée par le conseil municipal à la fin juin, l'étude va déboucher sur sa réalisation par la mise en place d'un contrat rural.



Une boîte à livres à Chars

Depuis le début de l'été et à la demande des habitants de Chars, une boîte à livres a été installée sur la place de la mairie. Ce sont les services techniques de la commune qui ont fabriqué cette jolie boîte à livres, qui sera suivie d'une autre dans quelque temps dans le hameau de Bercagny. Dès les premiers jours, les livres en tous genres l'ont remplie et les gens prennent désormais plaisir à déposer et emprunter les ouvrages présents pour le plaisir des petits et grands. Ce service vient en complément de la bibliothèque de Chars, ouverte tous les mercredis après-midi et samedis matin.



Festival « Césarts fête la planète » dans plusieurs communes de la CCVC

Le célèbre festival dédié à la protection de notre terre et de notre relation à la nature n'avait pas pu avoir lieu en 2020 pour cause de pandémie, mais cette année la compagnie Pile Poil a relancé le festival avec 18 compagnies professionnelles, 23 spectacles vivants et 50 représentations du 1^{er} juillet au 29 septembre. De nombreuses communes ont accueilli des spectacles : Marines, Chars, Le Bellay-en-Vexin, Commeny, Gouzangrez, Avernès, Seraincourt, Vigny, Sagy, Ableiges, Montgeroult, Le Perchay, et Haravilliers notamment.

Théâtre, music-hall, cirque aérien, clown, jonglage, magie et bien d'autres spectacles et ateliers se sont déroulés dans nos communes pour émerveiller les petits et les grands. Des rendez-vous en famille où se mêlent, culture, écologie, rires et émotion auxquels nombreux habitants de notre territoire ont participé.

Plus d'informations consultables sur festivalcesarts.fr

D'autres manifestations vont sans doute s'égrener tout au long des prochains mois, pensez donc à surveiller le site internet de votre commune ou des communes voisines et bien entendu celui de la CCVC.

Communauté de Communes Vexin Centre
1 rue de Rouen - 95450 Vigny - 01 30 39 23 34
administration@ccvexincentre.fr

Directeur de publication : Michel Guiard
Directeur de la rédaction : Philippe Houdaille
Comité de rédaction : commission communication
Conception-réalisation : France Robardet Chalard
Impression : ICS Impressions - Tirage : 11 150 exemplaires



Comment découvrir l'actu de la CCVC et de ses communes ?

Pour suivre l'actualité de votre communauté de communes et de ses communes, abonnez-vous à la lettre d'information en version dématérialisée.

Rendez-vous ici <https://ccvexincentre.fr/inscription-a-newsletter/> puis renseigner les champs "nom", "prénom" et "adresse mail"